

Communiqué de Presse

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Division de la communication

Réf: 792f10

Tél. +33 (0)3 90 21 52 40

Fax +33 (0)3 88 41 27 51

Internet: www.coe.int/congress

e-mail: congress.com@coe.int



COUNCIL
OF EUROPE

CONSEIL
DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Congrès débat de la situation de la démocratie locale au Monténégro et en Estonie

Strasbourg, 27.10.2010 – Suite aux missions de suivi effectuées au Monténégro et en Estonie au printemps 2010, la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès a examiné le 26 octobre 2010, les rapports sur l'état de la démocratie locale dans ces pays et adopté les recommandations correspondantes.

La première mission de suivi du Congrès au Monténégro s'est déroulée du 22 au 24 mars 2010 ; elle fait l'objet du rapport présenté par Nigel Mermagen (Royaume-Uni, GILD). Le Monténégro a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 2008. Le rapport souligne l'importance des progrès accomplis par ce pays pour réformer la structure, le fonctionnement et les mécanismes de financement de son administration locale. La mission du Congrès a indiqué en conclusion que les dispositions relatives à l'autonomie locale figurant dans la Constitution et d'autres textes de loi sont compatibles avec la Charte européenne de l'autonomie locale. Le rapport fait cependant état de diverses insuffisances dans la mise en œuvre pratique de la Charte, tels que le manque de personnel et de ressources financières des communes.

La situation de la démocratie locale en Estonie a été passée au crible par une délégation du Congrès conduite par Jos Wienen (Pays-Bas, PPE/DC) qui s'est rendue dans le pays les 26 et 27 avril 2010. Le but de la mission était d'évaluer les mesures prises depuis la dernière visite de suivi en 2000. D'après ses conclusions, la démocratie locale s'est certes globalement consolidée, mais il faudrait néanmoins revoir certaines questions, et engager quelques réformes, notamment pour ce qui concerne l'octroi d'un statut spécial à Tallinn, la ville capitale, le réexamen de la législation nationale pour doter les collectivités locales de ressources financières à la mesure des responsabilités croissantes qui leur incombent, l'autorisation pour les administrations locales de lever les impôts locaux pour augmenter leurs recettes et enfin, la modification de la procédure de consultation des associations locales et nationales conformément à la Charte européenne de l'autonomie locale.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.

Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Yavuz Milden (Turquie, PPE/DC), Présidente de la Chambre des régions: Ludmila Sfirloaga (Roumanie, SOC),

Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Ian Micallef (Malte, PPE/DC)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens (PPE/DC),

Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD)